

mais dont j'ai parlé au premier ministre. Le général Hornby avait demandé une aide pécuniaire pour son projet d'immigration; il avait adressé la même demande au Pacifique-Canadien. Les directeurs nous consultaient à ce sujet. J'ai déconseillé toute participation du Gouvernement à ce projet. Cela, je le note pour démontrer qu'apparemment le ministère, envisageant la situation de divers points de vue, concluait à une même décision. Donc, je trouve plutôt injuste qu'on reproche au Gouvernement d'avoir encouragé le projet.

M. MITCHELL: Je prie le ministre d'avoir l'obligeance, avant que toutes ses prévisions budgétaires soient votées, de déposer un relevé indiquant, par origine, les rapatriements effectués, et donnant aussi le chiffre des rapatriés qui étaient à la charge publique, de ceux qui avaient enfreint le Code criminel, et ainsi de suite pour les autres causes de rapatriement. Je voudrais savoir quel a été au juste le nombre de demandes reçues des divers groupes techniques pour le rapatriement.

Je demande ces renseignements parce que je suis d'avis que l'immigration ne convient pas à notre pays tant qu'il n'aura pas atteint le même degré de développement qu'a atteint la Grande-Bretagne depuis vingt-cinq ans dans le domaine de la législation sociale. Il est inconcevable de prendre des gens dans la Grande-Bretagne, où il y a l'assurance contre le chômage, l'assurance de la santé, à part les pensions aux veuves et mainte autre forme de législation sociale, et les établir dans un pays comme le nôtre où ils ne pourront

recourir qu'à leurs propres ressources et où ils seront sans protection advenant le manque de travail ou l'adversité.

C'est là un aspect du problème que l'on ne note pas assez souvent ici: il répugne à ces gens de quitter un pays où ces divers avantages leur sont assurés pour venir au Canada où rien ne les protège contre les hasards de la vie, quelle que soit sa condition. J'ai visité l'Angleterre cette année et l'on m'a affirmé que les gens y rentraient de tous les coins du globe, un millier chaque semaine. Je prie le ministre d'obtenir ces données.

L'hon. M. GORDON: Je crois que je pourrais fournir là-dessus un état assez exact. Entre 1900, disons, et 1930, il y a eu sans doute de 30,000 et 35,000 rapatriements; depuis cette date la proportion est plus grande, sans atteindre le même total. Jusqu'où l'honorable député veut-il remonter?

M. MITCHELL: Jusqu'au commencement de la crise; mettons 1929.

L'hon. M. GORDON: Le printemps de 1929?

M. MITCHELL: Aux époques de prospérité il y a d'ordinaire un mouvement d'émigration vers les pays où la situation est avantageuse. Supposons que les gens veulent quitter le Canada. Y a-t-il des pays prospères où ils voudraient émigrer?

L'hon. M. GORDON: Un état que l'on vient de me remettre va peut-être contenter, en partie du moins, mon honorable ami. Il concerne les années 1932 et 1933.

Immigrants rapatriés comme étant à la charge publique; années civiles 1932 et 1933

	Demande de rapatriement adressée au département	Désir de rapatriement exprimé à la Commission				Appel rejeté	Disposé à travailler, mais n'ont pas interjeté d'appel	Total
		Refus d'accepter un emploi	Exigence de salaire ou de conditions de travail impossibles	Maladie	Perspectives d'emploi au pays d'origine			
Iles-Britanniques.....	2,722	1,075	207	314	796	377	87	5,578
Autres pays.....	810	893	234	308	274	497	164	3,180
Grand total.....	3,532	1,968	441	622	1,070	874	251	8,758
Pourcentages								
Iles-Britanniques.....	49	19	4	6	14	7	1	100 p. 100
Autres pays.....	26	28	7	10	8	16	5	100 p. 100
Grand total.....	41	23	5	7	12	9	3	100 p. 100